

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1530 :

Mission de coordination et assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale pour l'Accessibilité

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1530-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1530 : Mission de coordination et assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Accessibilité - Direction de la Proximité

Le Maire, rappelle à l'Assemblée que la Convention de partenariat relative à la mission de coordination et d'assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA), est arrivé à expiration le 31 décembre 2023.

Au-delà des différentes études déjà réalisées par la Commune de Saint-Pierre dans le domaine de l'accessibilité, il convient de poursuivre une politique du handicap grâce :

- A l'avis donné par la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) dans le cadre de l'instruction des permis de construire, des projets d'aménagement et du suivi des études architecturales, urbaines et paysagère où l'accessibilité constitue un point important.
- A la formation et à la sensibilisation du personnel et des membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA).
- A des visites techniques sur des opérations déjà réalisées après avis de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA).

Pour mener à bien ces différentes missions, il y a lieu de conclure une nouvelle convention de partenariat avec le CAUE, association spécialisée dans le domaine des règles d'urbanisme, et ce, au regard de la complexité du domaine d'intervention que revêt le handicap.

La convention telle qu'elle est proposée vise à définir conjointement une mission de coordination et d'assistance technique, et ce, dans un souci de mise en réseau des acteurs et, en transversalité des actions architecturales, urbanistiques et d'aménagements.

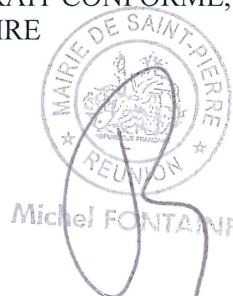
Les crédits seront pris en charge sur le budget de 2024.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CONFIER** au CAUE la mission de coordination et d'assistance technique auprès de la Commission Communale Pour l'Accessibilité de Saint Pierre, selon les termes de la convention de partenariat ci-jointe liant le CAUE à la Ville pour une durée d'un an, à compter de la date de validation par le conseil municipal,
- **D'ATTRIBUER** une subvention de 12 000,00 € au CAUE dans le cadre du partenariat entre les parties sur la base des objectifs définis conjointement,
- **D'AUTORISER**, le Maire ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces relatives à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1530-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024